

# Rapport de gestion États financiers

# Rapport de gestion

(Daté du 9 mai 2007)

Les états financiers présentent les résultats de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, avec l'état comparatif de 2006 et les notes afférentes. À moins d'une indication contraire, la référence aux années, par exemple à l'année 2007, se rapporte aux années fiscales de la CVMO se terminant au 31 mars. Les commentaires suivants analysent les facteurs qui ont affecté les activités de la CVMO en 2007, ainsi que les facteurs qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un impact sur ses activités et ses résultats financiers futurs.

Le présent document doit être consulté conjointement avec les états financiers. Certains états financiers compris dans le présent rapport annuel sont prospectifs, et sujets à d'importants risques et incertitudes. Il est possible que les résultats ou les événements prévus dans les présents états financiers diffèrent sensiblement des résultats ou des événements réels. Les facteurs qui peuvent engendrer une divergence des résultats ou des événements par rapport aux prévisions actuelles sont décrits dans la rubrique des risques et des incertitudes. Les lecteurs sont avisés du fait que certaines hypothèses, bien qu'elles soient raisonnables au moment de leur publication, ne représentent pas des garanties de rendement futur.

## Aperçu

La CVMO est une société sans capital-actions. La CVMO fonctionne en tant qu'organisme de réglementation indépendant et en tant que tribunal administratif responsable de la surveillance des marchés des valeurs mobilières de l'Ontario. En tant que société de la Couronne, la CVMO est exonérée de l'impôt sur le revenu. Les activités de la CVMO sont financées par les droits qui lui sont versés par les participants au marché des valeurs mobilières. La rémunération des employés et les charges locatives représentent 81,7 % (81,1 % en 2006) des dépenses de la CVMO.

## Contrôle interne de l'information financière

La CVMO est persuadée qu'il faut que ses propres pratiques de gouvernance soient solides, transparentes et, s'il y a lieu, conformes aux pratiques d'excellence qu'elle prône auprès des sociétés ouvertes. Ayant reconnu l'importance d'une information financière fiable, transparente et de haute qualité, le Comité des finances et de la vérification et la direction ont décidé de mettre en œuvre les dispositions sur l'information des émetteurs de la Norme multilatérale 52-109 en ce qui concerne le contrôle interne de l'information financière (CIIF). Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une occasion pour la CVMO de démontrer son leadership et de contribuer au développement des pratiques d'excellence en matière d'information.

Cela a mené à un processus de recherche et de planification, d'identification des zones à risque, d'examen et de documentation des contrôles et d'identification des domaines nécessitant une amélioration. Ce processus a impliqué le personnel et la direction de la CVMO, ainsi que l'aide de ressources externes.

La déclaration de responsabilité de la direction relativement aux états financiers intégrée au rapport annuel de l'année passée a été révisée et développée afin d'inclure l'attestation appropriée. De plus, nous mettons en œuvre certaines améliorations dans les domaines du contrôle interne où nous exerçons déjà un contrôle correctif, tels qu'identifiés dans notre examen :

- notre conception ne comprenait pas d'évaluation formelle des risques de fraude. La CVMO est convaincue qu'elle possède un solide système général de contrôle interne et qu'elle maintient une fonction de vérification interne prise en charge par un prestataire externe, qui évalue les facteurs de risque généraux auxquels la CVMO est confrontée et qui s'en occupe, et qui est responsable devant le Comité des finances et de la vérification; la commission ne s'est cependant pas concentrée de manière particulière sur le risque de fraude. Cette lacune sera comblée au cours de l'année prochaine ;
- la CVMO soutient fortement la valeur qu'offre une procédure de « dénonciation » dans le cadre de l'environnement du contrôle interne. Nous avons retardé la mise en œuvre d'une procédure de dénonciation à la CVMO compte tenu de l'entrée en vigueur anticipée de la nouvelle *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et du désir d'aligner nos procédures sur les dispositions de cette initiative. Entre autres choses, la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* établit un procédé qui permet aux fonctionnaires, y compris aux employés de la CVMO, de faire part des actes répréhensibles commis dans la fonction publique et d'être protégés des représailles ;

- la direction réattribue les tâches parmi le personnel afin d'atteindre une bonne répartition des tâches dans le service des finances de la CVMO et dans ses secteurs de systèmes d'information financière ;
- la direction met en œuvre des changements dans le domaine de l'accès aux tâches et de la redistribution des fonctions pour atteindre le niveau de contrôle désiré sur l'accès à certains systèmes, à certains dossiers et à certains actifs.

## Les droits perçus par la CVMO

Le barème des droits perçus par la CVMO est conçu pour générer des droits qui correspondent aux frais encourus par la commission pour la prestation de services aux participants au marché. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, la CVMO établit un barème des droits tous les trois ans, le plus récent datant du 1<sup>er</sup> avril 2006. Le barème des droits est ajusté pour compenser les déficits ou les excédents accumulés. L'excédent prévu au 31 mars 2006 a servi à établir une réduction des droits de participation pour le nouveau barème de tarification entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006. Le barème des droits nécessite le versement de « droits d'activité » et de « droits de participation ».

Les *droits d'activité* visent à couvrir le coût direct des ressources en personnel que la commission engage pour assurer la prestation de certains services à la demande des participants au marché. Ces droits ne sont exigés que pour un nombre restreint d'activités. La CVMO applique un taux uniforme qui se fonde sur le prix moyen que lui coûte la prestation du service.

Les montants des *droits de participation* sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile et peu commode d'attribuer à des activités ou à des entités individuelles et qui visent à refléter le niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario par le participant au marché. Les droits de participation se fondent sur un régime différentiel. Les droits des émetteurs sont calculés en fonction du capital ; ceux des inscrits le sont en fonction de leur revenu. Au fur et à mesure de la croissance d'un participant au marché, son échelon dans le barème de tarification change et des droits de plus en plus élevés s'appliquent. L'intervalle entre chaque échelon est conçu pour minimiser les changements d'un échelon à l'autre au fil des fluctuations du marché, et réduire ainsi la volatilité des revenus de la CVMO due aux flottements positifs ou négatifs du marché.

Au fur et à mesure que nous acquérons de l'expérience au sujet de la structure des droits, nous nous sommes rendu compte que cette dernière correspondait plus étroitement que prévu aux niveaux d'activité du marché. En 2007, les droits de participation ont crû au même titre que les marchés financiers, et se sont chiffrés à 9 millions de dollars de plus que prévu au budget. Il s'agissait là du facteur clé qui a permis à la CVMO de générer un excédent de 1,8 million de dollars, au lieu du déficit prévu de 12,2 millions. Au cours du prochain exercice, nous prévoyons de réévaluer le barème de tarification pour déterminer les changements nécessaires afin d'atteindre nos objectifs de revenus stables pour la CVMO et d'équité pour les participants au marché, ainsi que pour faire correspondre nos recettes et nos dépenses.

La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la commission doit remettre au Trésor tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Le ministre a confirmé que la CVMO n'est plus tenue de verser ses excédents, sous réserve que celle-ci convienne de conditions adéquates avec le ministère. Selon les mentions précédentes, la CVMO a pris l'engagement d'établir son barème de tarification tous les trois ans et de tenir compte des excédents accumulés lorsqu'elle fixe les droits de la période suivante. Les excédents accumulés, soit précédemment soit à l'avenir, ou la réserve de la CVMO serviront à régler tout déficit.

## Analyse des résultats de fonctionnement

Nous gérons activement nos dépenses :

- En préparant un budget annuel approuvé par le conseil d'administration ;
- En évaluant et en améliorant constamment l'efficacité de nos procédés ;
- En établissant des rapports de rendement réel par rapport au rendement prévu et en présentant au conseil d'administration des prévisions à l'année mises à jour chaque trimestre ;
- En exigeant l'approbation du conseil d'administration pour les dépenses ou les réaffectations imprévues importantes.

## Résultats réels 2007 par rapport aux prévisions budgétaires 2007

| (en milliers)                          | Résultats réels 2007 | Prévisions budgétaires 2007 |
|----------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Recettes                               | 71 067 \$            | 60 016 \$                   |
| Dépenses                               | 69 304 \$            | 72 168 \$                   |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 1 763 \$             | (12,152) \$                 |

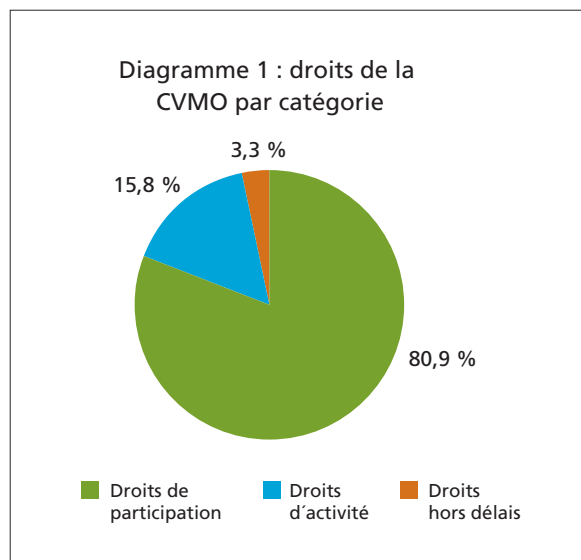
Notre budget prévoyait un déficit des recettes sur les dépenses de 12,2 millions de dollars en 2007. L'excédent réel se montait à 1,8 million de dollars. Les recettes ont surpassé de 11 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'excédents provenant des droits de participation (9 millions de \$), comme susmentionné, des frais hors délais (0,8 million de \$) et des revenus de placement (0,9 million de \$). Les dépenses reflétaient des coûts de rémunération du personnel, de charges locatives et de formation plus faibles que prévu (1,3 million de \$), ainsi que des dépenses en services professionnels moins élevées que prévu (0,7 million de \$).

### Recettes

| (en milliers)           | Total des droits (en %) | Résultats réels 2007 | Prévisions budgétaires 2007 | Écart     | Écart (en %) |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------------|-----------|--------------|
| Droits de participation | 80,9                    | 54 814 \$            | 45 823 \$                   | 8 991 \$  | 19,6         |
| Droits d'activité       | 15,8                    | 10 732               | 10 486                      | 246       | 2,3          |
| Droits hors délais      | 3,3                     | 2 238                | 1 400                       | 838       | 59,9         |
| Total des droits        | 100,0                   | 67 784               | 57 709                      | 10 075    | 17,5         |
| Revenu de placement     |                         | 3 140                | 2 207                       | 933       | 42,3         |
| Divers                  |                         | 143                  | 100                         | 43        | 43,0         |
| Total des recettes      |                         | 71 067 \$            | 60 016 \$                   | 11 051 \$ | 18,4         |

Les *droits de participation* représentent la plus importante source de revenu (80,9 % des droits). L'écart entre les droits réellement perçus et les prévisions s'est chiffré à 9 millions de dollars. Les droits de participation des émetteurs ont dépassé de 4,7 millions de dollars ceux prévus. Comme nous l'avons mentionné auparavant, les marchés financiers soutenus ont généré une croissance de la capitalisation boursière des émetteurs plus élevée que prévu, ce qui a produit des recettes plus importantes. Les droits de participation des inscrits se sont montés à 4,3 millions de dollars de plus que prévu. Encore une fois, cette augmentation est due à une hausse des recettes des sociétés des inscrits, laquelle entraîne des droits de participation plus élevés.

Le diagramme 1 indique les sources de revenu de la CVMO :



Les *droits d'activité* ont représenté 15,8 % des recettes totales. Le volume des droits d'activité fluctue en fonction de la demande du marché pour nos services. Les droits d'activité des émetteurs se sont montés à 444 000 dollars de plus que prévu en raison des droits plus élevés qu'anticipé provenant des dépôts de prospectus provisoires et définitifs, des placements privés et des offres publiques d'achat. Le nombre plus faible que prévu de demandes de dispenses a en partie compensé ces augmentations. L'écart négatif entre les droits d'activité des inscrits et les prévisions s'est chiffré à 198 000 dollars en raison d'une baisse de l'activité des prospectus des fonds de placement.

Les *droits hors délais* ont représenté 3,3 % des droits. L'écart entre les droits réellement perçus et les prévisions s'est chiffré à 838 000 dollars, ou 60 %, un chiffre beaucoup plus important que prévu. Cet écart s'explique principalement en raison de dépôts hors délai des déclarations d'opérations d'initiés et des états financiers provisoires et annuels plus élevés que prévu (respectivement 520 000 \$ et 241 000 \$).

Le *revenu de placement* tiré des dépôts et d'autres placements a dépassé les prévisions de 42 %, soit 933 000 dollars. La hausse des taux d'intérêt et des soldes d'encaisse supérieurs aux prévisions expliquent cet écart positif. L'intérêt gagné sur les soldes d'encaisse a généré 1,9 million de dollars (926 000 \$ en 2006) à un taux d'intérêt inférieur de 1,75 % au taux préférentiel ou de 0,25 % inférieur aux acceptations bancaires. Le rendement des investissements dans des instruments à court et à moyen terme par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement s'est monté à 1,3 million de dollars (946 000 \$ en 2006). Le taux de rendement moyen de ces instruments a été de 3,92 % (2,96 % en 2006).

Les *droits divers* se sont chiffrés à 143 000 \$ par rapport aux 100 000 \$ prévus au budget.

## Dépenses

| (en milliers)                 | Résultats réels 2007 | Prévisions budgétaires 2007 | Écart (en %) | Résultats réels 2006 | Résultats réels 2005 | Résultats réels 2004 |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Salaires et avantages sociaux | 51 508 \$            | 52 066 \$                   | 1,1          | 48 871 \$            | 44 287 \$            | 40 147 \$            |
| Administration                | 5 143                | 5 936                       | 13,4         | 5 263                | 5 464                | 4 349                |
| Charges locatives             | 5 104                | 5 533                       | 7,8          | 4 570                | 4 037                | 3 973                |
| Services professionnels       | 4 827                | 5 557                       | 13,1         | 3 827                | 3 416                | 2 170                |
| Amortissement                 | 1 771                | 1 757                       | -0,8         | 2 329                | 3 267                | 3 233                |
| Autre                         | 951                  | 1 319                       | 27,9         | 963                  | 1 158                | 1 099                |
| Dépenses totales              | 69 304 \$            | 72 168 \$                   | 4,0          | 65 823 \$            | 61 629 \$            | 54 971 \$            |

L'écart négatif des *salaires et des avantages sociaux* par rapport aux prévisions s'est monté à 558 000 \$, soit 1,1 % de moins que prévu au budget. Les postes à pourvoir et le retard pris pour les combler, ainsi que la décision de sous-traiter une partie du projet de modernisation du Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) plutôt que d'utiliser des ressources internes, ont permis de réaliser des économies.

Les *frais administratifs* se sont montés à 793 000 \$ ou 13,4 % de moins que prévu au budget. Les frais de la commission se sont élevés à 235 000 \$ de moins que prévu, malgré une augmentation du nombre de jours d'audience. Les coûts ont été moins élevés car le nombre d'audiences tenues présidées par moins de trois commissaires a augmenté. Certains postes de commissaires sont également restés vacants au cours de l'exercice. Le coût de la formation a enregistré une baisse de 29,8 %, soit 307 000 dollars, car il a fallu retarder les activités de formation prévues en raison d'autres priorités dans la charge de travail.

Les *charges locatives* ont subi une baisse de 429 000 \$ ou 7,8 % par rapport au budget, en raison d'une réduction des frais d'entretien et des coûts de fonctionnement et de retards dans le processus de location de bureaux pour l'équipe de projet du SEDI.

Les dépenses au titre des *services professionnels* ont été de 730 000 \$, soit 13,1 % plus faibles que celles prévues au budget. Les vérifications prévues en vertu de notre programme de vérification interne ont été ajournées, car nos efforts se sont tournés vers l'examen de nos risques et la mise au point d'un plan de vérification. Nous avons fait appel à des ressources internes pour divers autres projets, y compris pour le projet de réforme de l'inscription et pour les examens de documents d'information continue spécifiques au secteur. Les sommes réservées aux éventualités pour certaines initiatives des ACVM et pour les conseils juridiques d'experts externes n'ont pas été dépensées dans leur intégralité. Les frais de recrutement ont enregistré une hausse importante par rapport au budget en raison d'une plus grande utilisation de sociétés externes pour faire face aux demandes du marché pour certains emplois et d'une augmentation du recrutement du personnel de direction au cours de l'exercice. Les dépenses liées au projet de modernisation du SEDI dépassaient les prévisions en ce qui concerne les services professionnels, en raison de la décision de sous-traiter la gestion du projet de cette initiative plutôt que de faire appel à des ressources internes, comme mentionné plus haut. Il faut noter que, bien que la CVMO ait effectué les premiers travaux d'étude des exigences du nouveau système SEDI, les ACVM ont décidé de reporter leur décision d'exécution du projet jusqu'à la mise en place d'un plan stratégique de technologie d'information par les ACVM.

L'*amortissement* a correspondu aux prévisions budgétaires.

Les *autres charges* ont baissé de 27,9 % soit 368 000 \$, principalement en raison du report ou de l'ajournement de certains déplacements liés à l'OICV ou aux ACVM. Certains des déplacements prévus ont été remplacés par des conférences téléphoniques, et quelques réunions, qui auraient eu lieu à l'origine en dehors de la ville, ont été tenues à Toronto.

### Résultats réels en 2007 par rapport aux résultats réels en 2006

| (en milliers)                          | Résultats réels 2007 | Résultats réels 2006 |
|----------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Recettes                               | 71 067 \$            | 83 050 \$            |
| Dépenses                               | 69 304 \$            | 65,823 \$            |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 1 763 \$             | 17 227 \$            |

#### Excédent des recettes par rapport aux dépenses

En 2007, l'excédent des recettes par rapport aux dépenses s'est chiffré à 1,8 million (17,2 millions en 2006), en baisse de 15,4 millions de dollars par rapport à 2006. Les recettes ont baissé en raison de la diminution des frais de participation et des frais d'activité, de 10,9 millions et de 1,4 million de dollars respectivement. Ces baisses ont reflété l'impact de notre nouveau barème de tarification. Elles étaient cependant plus faibles que prévu en raison de marchés financiers solides, tel que mentionné ci-dessus. La baisse des produits divers a compensé l'augmentation du revenu de placement. L'augmentation globale des dépenses se rapportait aux salaires et aux avantages sociaux du personnel, aux charges locatives ainsi qu'au recrutement. On trouvera une analyse plus détaillée des recettes et des dépenses plus loin dans le présent rapport.

#### Recettes

| (en milliers)           | Total des droits (en %) | Résultats réels 2007 | Résultats réels 2006 | Écart       | Écart (en %) |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-------------|--------------|
| Droits de participation | 80,9                    | 54 814 \$            | 65 759 \$            | (10 945) \$ | - 16,6       |
| Droits d'activité       | 15,8                    | 10 732               | 12 127               | (1 395)     | - 11,5       |
| Droits hors délais      | 3,3                     | 2 238                | 2 092                | 146         | 7,0          |
| Total des droits        | 100,0                   | 67 784 \$            | 79 978 \$            | (12 194) \$ | - 15,2       |
| Revenu de placement     |                         | 3 140                | 1 872                | 1 268       | 67,7         |
| Divers                  |                         | 143                  | 1 200                | (1 057)     | - 88,1       |
| Total des recettes      |                         | 71,067 \$            | 83 050 \$            | (11 983) \$ | - 14,4       |

Les recettes de l'exercice se sont chiffrées à 71,1 millions de dollars, en baisse de 12 millions par rapport à 2006. L'écart est lié à ce qui suit :

Les *droits de participation* des émetteurs se sont montés à 14 millions de dollars de moins que l'année précédente. Environ 80 % de cette baisse ont correspondu à la diminution du taux des frais de participation dans le nouveau barème tarifaire. Le restant s'explique par l'impact résiduel de la Norme canadienne 51-102 *sur les obligations d'information continue* qui a avancé les dates limites des dépôts. L'exercice 2005 était le premier à être entièrement soumis à cette règle, et de nombreux émetteurs ont manqué la date limite, ce qui a engendré des frais supplémentaires enregistrés dans l'exercice 2006. Les droits de participation des inscrits ont augmenté de 3 millions de dollars en raison d'une hausse générale du marché. Les changements survenus au barème de tarification n'ont pas eu d'incidence sur les recettes, car les trois échelons les plus bas (85 % des inscrits) ont subi une diminution alors que l'échelon supérieur connaissait une légère augmentation des frais.

Les *droits d'activité* ont enregistré une baisse de 1,4 million de dollars, principalement en raison de l'impact du nouveau barème de tarification.

Les *droits hors délais* se sont montés à 146 000 \$ ou 7 % de plus en raison de l'augmentation des recettes nettes provenant des dépôts hors délais au SEDI. Nous avons émis 8,5 % de factures de frais hors délais pour le SEDI en moins, générant une baisse des recettes de 124 000 \$. Nous avons cependant accordé 58,9 % de crédits en moins, ce qui a donné une augmentation globale des recettes nettes.

Les *droits divers* ont diminué en raison de l'effet net qu'ont eu les 964 000 dollars que CDS a rendu à la CVMO en 2006, somme qui représente le remboursement de la contribution faite par la CVMO à CDS pour améliorer le SEDI.

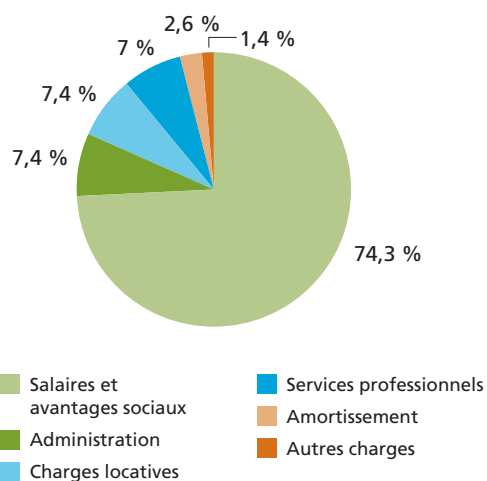
Le *revenu de placement* a été augmenté en raison de soldes d'encaisse et de taux d'intérêt élevés. Le taux de rendement moyen a été de 3,92 %, soit 96 points de base de plus qu'en 2006.

## Dépenses

| (en milliers)                 | Total des dépenses<br>(en %) | 2007      | 2006      | Écart<br>(en %) | 2005      | 2004      |
|-------------------------------|------------------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|
| Salaires et avantages sociaux | 74,3                         | 51 508 \$ | 48 871 \$ | 5,4             | 44 287 \$ | 40 147 \$ |
| Administration                | 7,4                          | 5 143     | 5 263     | - 2,3           | 5 464     | 4 349     |
| Charges locatives             | 7,4                          | 5 104     | 4 570     | 11,7            | 4 037     | 3 973     |
| Services professionnels       | 7,0                          | 4 827     | 3 827     | 26,1            | 3 416     | 2 170     |
| Amortissement                 | 2,6                          | 1 771     | 2 329     | - 24,0          | 3 267     | 3 233     |
| Autre                         | 1,4                          | 951       | 963       | - 1,2           | 1 158     | 1 099     |
| Total des dépenses            | 100,0                        | 69 304 \$ | 65 823 \$ | 5,3             | 61 629 \$ | 54 971 \$ |

Le diagramme 2 montre que les dépenses totales ont augmenté en 2007 de 5,3 %, pour atteindre 69,3 millions de dollars (65,8 millions de \$ en 2006).

Diagramme 2 : dépenses de la CVMO par catégorie



Les principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation des dépenses :

Le coût des *salaires et des avantages sociaux*, qui a augmenté de 5,4 % pour atteindre 51,5 millions de dollars (48,9 millions de \$ en 2006), a représenté 74,3 % des dépenses totales de la commission. L'ajout de 29 employés a grandement contribué à cette augmentation. Cependant, les conséquences en 2007 ont été réduites en raison des embauchages effectués au cours de l'exercice. L'impact des augmentations de salaire instaurées au début de l'exercice a également contribué à cet écart à raison d'environ 1,5 million de dollars. L'incidence financière du coût du personnel embauché au cours de l'année 2006 a également contribué à cette hausse. Comme nous évoluons dans un milieu concurrentiel, toujours à la recherche de professionnels talentueux, notre système de rémunération comprend des primes d'encouragement basées sur le rendement. Ces primes ont représenté 9,4 % du coût total des salaires et des avantages sociaux (8,8 % en 2006).

L'*administration* a représenté 7,4 % (8 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Les frais administratifs ont

baissé de 2,3 %, pour se chiffrer à 5,1 millions (5,3 millions en 2006). Les frais des programmes de formation ont augmenté de 31,4 % pour se monter à 724 000 \$ (551 000 \$ en 2006). Les dépenses connexes de la commission ont atteint 1 million de dollars (1,1 million 2006), ce qui représente une baisse de 5,2 %. Cette baisse est survenue malgré une activité de réunions et d'audiences plus élevée que prévu. Le nombre de poursuites devant la commission est passé à 43 (34 en 2006), en hausse de 26 %, et celui des jours d'audience a presque doublé pour atteindre 131 (67 en 2006). Cependant, un nombre plus élevé d'audiences ont impliqué moins de trois commissaires, ce qui a généré une diminution des coûts. Certains postes de commissaires sont également restés vacants au cours de l'exercice. Les frais en communication se sont chiffrés à 1,3 million (1,4 million en 2006), enregistrant ainsi une baisse de 3,6 %, en raison d'une réduction de l'impression des documents judiciaires pour les affaires relatives à l'application de la loi et de frais de traduction moins élevés.

Les *charges locatives* ont représenté 7,4 % (6,9 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Elles ont augmenté de 534 000 dollars, soit 11,7 %, pour atteindre 5,1 millions de dollars. La hausse est due à des coûts de location plus élevés et à l'acquisition de bureaux supplémentaires en raison de la hausse des effectifs.

Les dépenses au titre des *services professionnels* ont augmenté de 26,1 %, passant de 3,8 à 4,8 millions de dollars, et ont représenté 7 % (5,8 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Nous sous-traitons les services professionnels à des tiers s'il n'est pas rentable d'effectuer le travail à l'interne ou si nous ne possédons pas les compétences pour le faire.

| (en millions de \$)                  | 2007 | 2006 |
|--------------------------------------|------|------|
| Dépenses réelles                     | 4,8  | 4,5  |
| Moins recouvrement des dépenses      | 0,0  | 0,7  |
| Coût net des services professionnels | 4,8  | 3,8  |

Les dépenses dans les affaires relevant de l'application de la loi, y compris le recours à des ressources de comptabilité légale et de juricomptabilité et à d'autres experts spécialisés, ont diminué de 1,7 million de dollars par rapport à 2006. Le nombre d'affaires nécessitant le recours à des ressources externes en 2007 était moins élevé qu'en 2006. Nous nous attendons cependant à ce qu'il augmente de nouveau en 2008. Les autres dépenses au titre des services professionnels ont augmenté de 1,4 million de dollars, en raison principalement du projet de modernisation du SEDI, de l'enquête auprès des intervenants effectuée en mai 2006 ainsi que de la hausse des frais de recrutement. Les recouvrements des dépenses externes générés par les opérations d'application de la loi ont baissé de 649 000 \$.

La CVMO est membre des ACVM, ensemble des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chaque province du Canada. En 2007, les dépenses totales des ACVM consacrées à des projets conjoints se sont élevées à 2,2 millions de dollars (1,9 million de \$ en 2006), la part de la CVMO se montant à 895 000 dollars (787 000 dollars en 2006). Les services professionnels comprennent les frais d'exploitation des bureaux des ACVM (répartis selon une formule entre les membres) ainsi que la part de la CVMO des frais de services professionnels engagés dans le cadre des projets conjoints des ACVM.

Un bureau central des projets coordonne tous les projets des ACVM, notamment l'élaboration de politiques et de règles harmonisées pour les valeurs mobilières. Un bureau des systèmes des ACVM s'occupe des relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de services technologiques. En 2007, la part de la CVMO aux frais du bureau central des projets et du bureau des systèmes s'est respectivement montée à 172 000 dollars (193 000 \$ en 2006) et à 230 000 dollars (211 000 \$ en 2006).

Principales initiatives financées dans le cadre de ce processus :

|                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| Initiatives concernant l'éducation des investisseurs                    | 113 000 \$ |
| Unité de centralisation des systèmes de négociation parallèles          | 67 000 \$  |
| Base de données nationale sur les interdictions d'opérations sur valeur | 44 000 \$  |
| Initiatives du Forum conjoint des autorités                             | 39 000 \$  |

L'*amortissement* a représenté environ 2,6 % (3,5 % en 2006) des dépenses totales de la commission. L'amortissement de l'exercice a baissé à 1,8 million (2,3 millions en 2006) en raison des montants moins élevés dédiés aux améliorations locatives, au mobilier et à l'agencement.

Les *autres charges*, soit les frais de déplacement et les frais connexes, ont baissé de 12 000 dollars, soit 1,2 %, et se sont chiffrées à 951 000 \$ (963 000 \$ en 2006), ce qui correspond à 1,4 % (1,5 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Une réduction des déplacements due au report ou à l'ajournement de certains travaux de portée internationale en collaboration avec l'OICV et les déplacements afférents aux ACVM, ainsi que certains voyages prévus remplacés par des conférences téléphoniques, ont été la source clé de cette diminution.

## Liquidité et situation financière

### *Liquidité*

La CVMO a suffisamment de liquidité pour financer son fonctionnement et ses achats d'immobilisations. En 2007, les disponibilités ont augmenté de 2,9 millions, soit 5,1 %. Les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation se sont montés à 3,7 millions, 988 000 \$ ayant été engagés dans les achats d'immobilisations.

Au 31 mars 2007, la CVMO avait une encaisse de 58,8 millions de dollars (55,9 millions en 2006), un actif à court terme de 61,3 millions (57,7 millions en 2006) et un passif à court terme de 10,9 millions (10,1 millions en 2006), soit un ratio de liquidité actuel de 5,6 : 1 (5,7 : 1 en 2006). L'augmentation de 1,8 million de l'excédent reflète l'excédent des recettes sur les dépenses.

### *Recettes et réserves*

La génération des recettes reste néanmoins aléatoire, car toutes les recettes restent quelque peu liées aux activités du marché financier. Comme indiqué précédemment, le degré de variation des recettes de la CVMO en fonction des fluctuations du marché est plus haut que prévu lors de l'élaboration de la structure de tarification. Nous étudierons cette dernière afin de mettre au point des mesures pour résoudre ce problème en 2008.

Toutefois, la commission dispose d'une réserve de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. La commission dispose d'une autre réserve de 12 millions de dollars, celle-ci pouvant uniquement servir à compenser tous les coûts engagés dans le cadre du projet de fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le taux de rendement des placements est faible, car les fonds sont placés auprès de la province de l'Ontario en bons du Trésor. La protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie imprévus sont les principaux critères de placement de la réserve. Les produits de la réserve sont affectés aux opérations générales.

### *Créances*

Les créances ont augmenté de 17 % pour atteindre 1,7 million de dollars (1,5 million de \$ en 2006). Les droits hors délais en souffrance, qui représentaient 32,6 % des créances, ont augmenté de 7,7 % pour se chiffrer à 561 000 dollars (521 000 \$ en 2006). Nous avons également attribué 245 000 dollars de plus aux créances douteuses. Parmi les autres créances importantes, on citera 919 000 dollars (554 000 \$ en 2006) d'intérêts à recevoir et 103 000 dollars du Fonds pour l'éducation des investisseurs (128 000 \$ en 2006).

### *Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances*

En 2007, la CVMO a reçu 712 000 millions de dollars en règlements affectés et en ordonnances résultant des procédures d'application de la loi. Selon les conditions s'y appliquant, les fonds dérivés des règlements et des ordonnances peuvent être attribués à des tiers. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque le règlement est approuvé ou l'ordonnance est rendue sont versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

À l'heure actuelle, la CVMO détient 5,6 millions de dollars (4,7 millions de \$ en 2006) en fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. Les modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* en décembre 2004 ont éliminé l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre pour attribuer les fonds des règlements affectés. Le ministre conserve le droit d'établir des lignes directrices en ce qui concerne le processus d'attribution de ces fonds. La CVMO doit obtenir l'approbation du ministre pour transférer à des tiers 1,9 million de dollars du reliquat de ces règlements affectés concernant la période précédant décembre 2004.

### *Fonds en fiducie*

Au 31 mars 2007, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le SEDI avaient versé à la commission 15,5 millions de dollars, ce qui représente le cumul de l'excédent lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI depuis leur création. En 2007, les intérêts créditeurs de ces fonds se sont montés à 710 000 \$. La commission doit retenir ces fonds en fiducie, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers et, dans le cas de la BDNI, les ACCOVAM. Ces fonds ne peuvent servir qu'aux fins prévues dans ces ententes et énumérés dans la note 4 des états financiers.

## Dépenses en immobilisations

Au cours de l'année 2007, les dépenses en immobilisations ont été les suivantes:

| (en milliers)                                                     | 2007   | 2006     | Écart (en %) |
|-------------------------------------------------------------------|--------|----------|--------------|
| Mobilier et matériel                                              | 42 \$  | 372 \$   | – 88,7       |
| Ordinateurs de bureau, ordinateurs portatifs et autre matériel TI | 915    | 1 148    | – 20,3       |
| Tenures à bail et autres biens immobilisés                        | 31     | 919      | – 96,6       |
| Total                                                             | 988 \$ | 2 439 \$ | – 59,5       |

Les immobilisations ont baissé de 19,6 %, pour se chiffrer à 3,2 millions (4 millions en 2006). L'augmentation importante en 2006 des dépenses au titre du mobilier, du matériel, des tenures à bail et des autres biens immobilisés se rapporte aux rénovations des bureaux nouveaux et existants. En 2007, la commission a engagé des dépenses en immobilisations de 988 000 \$ (2,4 millions en 2006). Les améliorations technologiques, notamment l'achat de matériel pour le nouveau personnel et le remplacement d'ordinateurs pour mettre à jour notre infrastructure technologique, ont absorbé plus de 90 % (915 000 \$) des dépenses.

### Passif

Les comptes créditeurs et les charges à payer ont augmenté de 8,2 %, pour atteindre 10,7 millions de dollars (9,9 millions de \$ en 2006). Les plus importantes augmentations ont été enregistrées dans les comptes payables (382 000 \$) et les primes (530 000 \$), les congés payés (79 000 \$) et les salaires (24 000 \$), ce qui correspond à des niveaux de dotation plus élevés. L'augmentation de nos indemnités de cessation d'emploi a ralenti de 191 000 \$.

La charge de retraite à payer de 1,4 million (1,2 million en 2006) représente les obligations futures de la commission dans les régimes de retraite complémentaires en faveur des vice-présidents et des présidents actuels et passés. Au 31 mars 2007, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 1,3 million (1,2 million de \$ en 2006) au titre des prestations acquises. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice s'élevait à 249 000 dollars (170 000 \$ en 2006) ; cette somme est incluse dans les salaires et les avantages sociaux.

## Risques et incertitudes

### Risques opérationnels et infrastructurels

Nous sommes exposés à de nombreux genres de risques opérationnels, y compris le risque de fraude perpétrée par les employés ou par des tiers, les transactions non autorisées par le personnel, et les erreurs opérationnelles ou humaines. Nous faisons également face au risque de défaillance des systèmes informatiques ou des systèmes de télécommunication, en dépit de nos efforts pour maintenir ces derniers en bon état de marche. Des faiblesses ou des défaillances de nos processus internes, de nos employés ou de nos systèmes, y compris de n'importe lequel de nos systèmes de traitement des finances, de la comptabilité ou des données, pourraient mener à une perte financière et entacher notre réputation. En outre, malgré les plans de secours que nous avons mis en place, notre capacité à expédier nos affaires peut être négativement influencée par une perturbation de l'infrastructure qui soutient nos activités et des collectivités au sein desquelles nous sommes actifs.

La CVMO a en place des politiques et des procédés pour déceler, gérer et contrôler les risques opérationnels. En voici les principaux éléments :

- Un conseil d'administration chargé d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise.
- Des tiers vérificateurs internes indépendants qui effectuent périodiquement des vérifications axées sur les risques pour déceler, le cas échéant, des risques importants, évaluer nos systèmes de contrôle et recommander des modifications, s'il y a lieu.
- Nos vérificateurs internes mènent périodiquement un examen approfondi de notre ensemble de risques (le plus récent datant de l'automne 2006), utilisé pour cibler notre plan de vérification interne.
- Un très solide environnement de contrôle interne, dont le caractère adéquat de la conception a été confirmé au moyen du procédé CIIF mentionné plus haut.
- Notre Direction de l'analyse économique, de la stratégie et de la planification de projet travaille de concert avec le secteur des programmes pour élaborer des solutions axées sur les risques qui peuvent menacer leurs activités.

- Nous diminuons les risques à l'égard de nos actifs en souscrivant des assurances, s'il y a lieu.
- Nous passons régulièrement en revue les mesures de sécurité des systèmes pour en dépister les points faibles éventuels et pour éviter que des personnes de l'extérieur aient accès à nos données.

Nous surveillons et gérons également les risques opérationnels dans le cadre de certaines activités, dont la planification de la poursuite des activités et les méthodes en matière de conformité axées sur les risques.

### ***Poursuite des activités***

La CVMO a un Plan de poursuite des activités (PPA) pour assurer la continuité des services de réglementation clés en cas de perturbation importante des activités de la commission. Des plans de poursuite des activités détaillés sont en place pour chaque fonction administrative prioritaire, chacun comprenant une procédure documentée de récupération, y compris des solutions de rechange manuelles et des stratégies d'atténuation. Des installations et des services de récupération hors site sont en place et ont été mis à l'essai avec succès en 2007. Nous améliorons constamment notre plan en y intégrant des stratégies de récupération et de reprise de nos activités pour divers scénarios de perturbation.

### ***Conformité axée sur les risques***

En vue de nous acquitter de notre mandat, nous adoptons une approche axée sur les risques pour bon nombre de nos activités d'examen d'information continue et de conformité. L'équipe du Financement des sociétés continue d'améliorer les méthodes de dépistage axé sur les risques pour qu'une partie importante de la population à surveiller fasse tous les ans l'objet d'un examen minutieux, tout en veillant à n'investir nos ressources dans un examen de grande envergure que si celui-ci se justifie. L'équipe a réalisé au cours de l'année 423 examens, ce qui correspond à 30 % des émetteurs assujettis de l'Ontario.

L'équipe des Fonds d'investissement a récemment lancé un examen des dépôts de documents d'information continue faits conformément à la Norme canadienne 81-106 *sur l'information continue des fonds d'investissement*. Dans le cadre du processus, le personnel dresse une liste de problèmes liés à la conformité (problèmes qui varient selon la nature des fonds étudiés) en vue d'élaborer une méthode axée sur les risques qui pourrait être appliquée à ces examens.

Notre équipe de la Direction des marchés financiers adopte une approche axée sur les risques pour choisir les conseillers, les gestionnaires de fonds et les courtiers sur le marché des valeurs dispensées qui feront l'objet d'un examen ciblé. Les thèmes des examens ciblés sont fixés chaque année.

Pour la conformité, une approche axée sur les risques est aussi adoptée pour veiller à ce que les cas présentés fassent l'objet d'un examen minutieux, portent sur de graves violations du droit ontarien des valeurs mobilières et tiennent correctement compte des priorités de la CVMO.

### ***Risques associés à notre réputation***

La CVMO s'appuie sur ses pratiques de gouvernance, sur son Code de conduite (règlement 2) et sur son cadre de gestion du risque pour gérer les risques associés à sa réputation. Afin d'établir et de maintenir la réputation de la CVMO, les commissaires et tous les employés doivent chaque année fournir une attestation écrite déclarant qu'ils ont respecté le Code de conduite de la commission. La Direction des communications ainsi que les bureaux de la directrice des affaires juridiques, du secrétaire et celui des affaires nationales et internationales sont les principaux responsables de la gestion de ces risques.

### ***Risques associés à notre personnel***

En notre qualité d'entité axée sur le savoir, notre succès repose sur notre aptitude à attirer et à garder des employés de haut niveau. Pour gérer les risques, nous suivons de près tout un éventail d'éléments (p.ex., études de la rotation et de la rémunération du personnel). La rotation du personnel est passée à 28 employés, soit une diminution de 7 %, par rapport à 44 employés et une diminution de 11,6 % en 2006. Nous accordons une importance primordiale à la gestion des connaissances et poursuivons certaines initiatives pour être plus à même de garder intacte la mémoire de l'organisation et de transférer efficacement les connaissances.

### ***Approches nationales sur la réglementation des valeurs mobilières au Canada***

Les constantes discussions à l'échelle nationale sur les façons de traiter la réglementation des valeurs mobilières au Canada provoquent des incertitudes et pourraient avoir des retombées concrètes sur les activités de la CVMO.

## Utilisation de CDS

CDS exploite un certain nombre de systèmes importants au nom des ACVM et de la CVMO. La BDNI a été lancée le 31 mars 2004. L'accord d'exploitation actuel de ce système se termine en mars 2009. Le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) est devenu pleinement opérationnel en mai 2003. L'accord d'exploitation actuel du SEDI est en vigueur jusqu'en mai 2010. Le système SEDAR a été lancé en janvier 1997. L'accord d'exploitation actuel du SEDAR est en vigueur jusqu'en mai 2010.

CDS récupère les coûts d'exploitation des systèmes en imposant des droits d'utilisation aux émetteurs. En 2007, 89 % (90 % en 2006) des recettes de la commission tirées des droits ont été perçues par l'intermédiaire de systèmes nationaux : le SEDAR (39 %) et la BDNI (50 %). On ne prévoit aucun changement matériel dans le volume des droits perçus par le biais de ces systèmes. Si jamais CDS n'était plus disposé ou plus en mesure d'exploiter l'un ou l'ensemble de ces systèmes, il faudrait que la CVMO et les ACVM étudient différentes options pour en poursuivre l'exploitation.

## Estimations comptables essentielles

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la gestion. La CVMO se sert de diverses estimations pour préparer les états financiers. Les domaines clés ayant fait l'objet d'estimations ont compris l'évaluation des obligations de pension complémentaire et la durée utile des immobilisations.

## Modification des conventions comptables

La direction répond du choix des principales conventions comptables et de la préparation des états financiers, y compris des notes afférentes, en conformité avec les PCGR canadiens. Les principales conventions comptables et leur application n'ont pas été modifiées. Aucune nouvelle norme de comptabilité ou d'information qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de la commission n'a été introduite en 2007.

## Perspectives pour 2008

L'Énoncé de priorités 2007-2008 énonce les priorités et les initiatives prévues au cours de la prochaine année. Le document est affiché sur le site Web [www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca). Les prévisions budgétaires pour 2007-2008 nous permettront d'essayer de réaliser les objectifs suivants :

1. Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais.
2. Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns.
3. Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants.
4. Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

Notre budget 2008 prévoit un déficit de 7,2 millions de dollars. Il nous est possible de fonctionner avec un déficit, car les fonds excédentaires acquis au cours des exercices précédents nous ont servi à fixer des droits moins élevés, ce qui n'aurait autrement pas été possible.

| (en milliers)                                            | Résultats réels 2007 | Prévisions budgétaires 2008 | Écart sur douze mois +/- |
|----------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Recettes                                                 | 71 067 \$            | 75 189 \$                   | 4 122 \$ 5,8 %           |
| Dépenses                                                 | 69 304               | 82 437                      | 13 133 18,9 %            |
| Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses | 1 763 \$             | (7 248) \$                  | (9 011) \$               |
| Dépenses en immobilisations                              | 988 \$               | 3 698 \$                    | 2 710 \$ 274,3 %         |

## Recettes

La commission tient toujours à ce que les droits versés par les émetteurs et les inscrits reflètent les coûts prévus pour les réglementer. Le barème tarifaire révisé a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2006. Lors de l'établissement des droits d'activité, nous avons passé en revue chaque activité de service et ses coûts connexes. Le barème tarifaire révisé n'affecte pas

tous les participants au marché de la même façon, car il tient davantage compte des services qu'ils reçoivent et des avantages qu'ils tirent de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario.

En 2007, les recettes de la commission se sont montées à 71,1 millions de dollars. En 2008, la commission prévoit une augmentation des recettes issues des droits de participation de 6,8 % de la part des émetteurs et de 8,1 % de la part des inscrits. Comme en 2007, ces augmentations seront le résultat de la croissance du marché plutôt que d'une hausse des droits. Les droits seront maintenus aux niveaux fixés le 1<sup>er</sup> avril 2006. On estime à 1,8 % la hausse qu'accusera le total des droits d'activité, et à 7,2 % celle des droits hors délais. On prévoit une baisse du revenu de placement de 12,1 % ou 381 000 dollars en raison de soldes d'encaisse moins élevés.

## Dépenses

| (en milliers) | Résultats réels 2006 | Résultats réels 2007 | Prévisions                 |
|---------------|----------------------|----------------------|----------------------------|
|               |                      |                      | Résultats budgétaires 2008 |
| Personnel     | 412                  | 441                  | 464                        |
| Dépenses      | 65 823 \$            | 69 304 \$            | 82 437 \$                  |

On prévoit que le coût des *salaires et des avantages sociaux* atteindra 60 millions de dollars (51,5 millions en 2007), en hausse de 16,5 %, et représentera 63 % de l'augmentation totale du budget. Cette hausse tient à la décision qui a été prise d'accroître le personnel de 5,2 %, qui passera ainsi de 441 à 464 employés. Environ 70 % du nouveau personnel travaille à l'Application de la loi. Le reste des augmentations est attribuable à la majoration annuelle des salaires liée au rendement du personnel actuel, aux primes supplémentaires découlant du grossissement de l'effectif et aux effets des changements de personnel et des postes à pourvoir sur une année.

On prévoit une augmentation des dépenses au titre des *frais administratifs* de 27 %, ou 1,4 million de dollars. On prévoit une hausse de la formation du personnel de 400 000 dollars. Les dépenses en formation ont été inférieures aux prévisions budgétaires, en raison du report des activités prévues, y compris d'un programme de perfectionnement des gestionnaires, compte tenu d'autres priorités. On prévoit une augmentation du coût des commissaires de 276 000 dollars en raison des dotations de postes et de formations supplémentaires prévues. Les coûts d'entretien de la technologie d'information plus élevés (274 000 dollars) sont dus à diverses dépenses en matériel TI, tel que des licences d'utilisation de logiciel, des accords pour les travaux d'entretien, les coûts du plan de poursuite des activités ainsi que de nouvelles applications et leurs services de consultation afférents. On prévoit une hausse des frais en communication de 377 000 dollars, correspondant aux coûts des initiatives de communication avec les investisseurs et aux augmentations des services de recherche en ligne et d'information.

Selon les prévisions, les *charges locatives* augmenteront de 21 %, pour atteindre 6,2 millions de dollars (5,1 millions de \$ en 2007). Cette augmentation correspond à l'inflation des coûts de fonctionnement des bureaux existants (le loyer de base est fixe jusqu'en septembre 2008), à l'ajout proposé d'environ 20 000 pieds carrés de bureaux en raison de la hausse des effectifs, et de locaux temporaires dans le bâtiment jusqu'à l'achèvement des nouveaux bureaux.

On prévoit une baisse de 1,5 million de dollars de *l'amortissement* en 2008 (1,8 million de \$ en 2007), soit 13,6 %. Les dépenses en immobilisations étaient faibles en 2007 ; une fois les améliorations locatives proposées achevées, l'amortissement augmentera en proportion en 2008/2009.

La commission estime que le coût des *services professionnels* augmentera de 34,8 % en 2008, pour atteindre 6,5 millions de dollars (4,8 millions de \$ en 2007). On prévoit une hausse de 1,5 million de dollars au titre des services professionnels à la Direction de l'application de la loi, y compris 1,3 million de coûts affectés au contentieux pour les témoins experts, et ainsi de suite. La commission prévoit que sa part à des projets conjoints avec les ACVM augmentera de 294 000 dollars.

Selon les prévisions, les *autres charges* augmenteront de 63,3 %, soit 1,6 million de dollars (951 000 \$ en 2007). Les augmentations principales se chiffrent à 155 000 \$ pour les déplacements liés à l'OICV et à 104 000 \$ pour les déplacements liés aux ACVM, qui comprendront une « tournée de présentation » du projet de réforme de l'inscription. Selon les prévisions, les déplacements afférents à l'application de la loi et aux vérifications de la conformité augmenteront également.

Le budget des *immobilisations* s'élève à 3,7 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 274 % par rapport au montant de 988 000 dollars engagé en 2007. Plus de 70 % des immobilisations sont prévus pour les améliorations

locatives (1,6 million) et le mobilier afférent (1,1 million). Le reste des dépenses en immobilisations est prévu dans le secteur des technologies de l'information (1 million).

### ***Excédent / Déficit***

Le tableau ci-dessous représente nos prévisions originales et actuelles pour notre position d'excédent ou de déficit opérationnel à la fin de chaque exercice. Les prévisions originales préparées dans le cadre du processus d'établissement des droits n'indiquaient pas d'excédent à la fin du cycle de trois ans. Les droits ont été fixés de façon qu'ils donnent lieu à un déficit cumulatif égal à l'excédent prévu de 39,5 millions au 31 mars 2006. Cependant, l'excédent réel au 31 mars 2006 se montait à 50 millions de dollars. En outre, en raison de la très bonne performance de nos marchés financiers, nous prévoyons actuellement un déficit opérationnel sur trois ans de 15,5 millions seulement. Cela engendrera un excédent de 34,5 millions au 31 mars 2009.

### ***Prévisions d'excédent ou de déficit opérationnel sur trois ans***

| (en milliers)                                      | 2006/2007   | 2007/2008   | 2008/2009   | Total sur<br>trois ans |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|
| Déficit opérationnel prévu à l'origine             | (12 000) \$ | (13 500) \$ | (14 000) \$ | (39 500) \$            |
| Excédent (Déficit) opérationnel prévu actuellement | 1 763       | (7 248)     | (10 050)    | (15 535)               |
| Écart des prévisions d'excédent opérationnel       | 13 763 \$   | 6 252 \$    | 3 950 \$    | 23 965 \$              |

Nous prévoyons actuellement de rendre l'excédent accumulé aux participants au marché lorsque nous réviserons les droits pour le prochain cycle de trois ans. Cependant, ainsi que nous l'avons indiqué, nous réviserons notre barème de tarification en 2008.